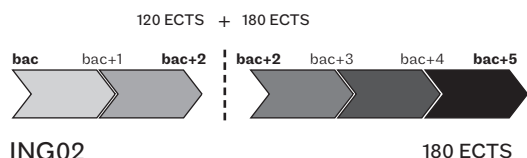


le **cnam**
Champagne-Ardenne

fiche **formation**
2011-2012



Ingénieur Cnam Spécialité bâtiment et travaux publics

**Institut d'ingénieur des
techniques du bâtiment
et des travaux publics**

Former en 5 ans, par l'apprentissage,
des ingénieurs du BTP opérationnels
dès leur sortie de l'institut.

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

Sur dossier, tests et entretien de motivation.

Pour une entrée en 1^{ère} année :

Ouvert au titulaire d'un bac S.

Possibilité d'une entrée en 3^e année :

Ouvert aux titulaires d'un DUT, d'un BTS, d'une certification professionnelle RNCP niveau III Technicien supérieur des STI spécialité GEME parcours Bâtiment (anciennement DPCT Cnam du secteur Bâtiment et Travaux Publics) ou de tout autre diplôme équivalent. Être âgé de moins de 26 ans.

Avoir une « entreprise d'accueil » : tous les élèves-ingénieurs candidats doivent eux-mêmes trouver une entreprise d'accueil pour l'entrée en 3^e année.

Dépôts de dossiers : avant le 20/03/2011.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les ingénieurs BTP peuvent travailler :

- À la conception des projets : **ingénieurs d'études,**
- À l'estimation des coûts : **ingénieurs commerciaux,**
- À la préparation du chantier : **ingénieurs méthodes,**
- À la gestion du chantier : **ingénieurs travaux,**
- Dans les organismes de contrôle : **ingénieurs contrôle,**

Ils peuvent cumuler plusieurs fonctions et/ou avoir une fonction particulière, dans les domaines suivants : qualité, sécurité, environnement...

Leurs fonctions peuvent évoluer au cours de leur carrière.

“ Avec le Cnam,
j'ai développé
mes compétences ”



MODALITES DE LA FORMATION

Les études se déroulent sur cinq années durant lesquelles l'élève ingénieur reçoit une formation en entreprise et un enseignement académique réparti comme suit :

- 120 semaines en formation académique
- 64 semaines en formation en entreprise

Durant les deux premières années, l'élève ingénieur a le statut de stagiaire de la formation professionnelle et n'est pas rémunéré. Il effectue deux stages en entreprise de 8 semaines chacun, en 1^{ère} et 2^e année.

Pendant les trois dernières années, il a le statut d'apprenti et il est donc salarié rémunéré. Il réalise 48 semaines de formation en entreprise et 30 semaines de travail en entreprise.

En 4^e année, il choisit une option entre les 3 proposées :

- Bâtiment,
- Travaux Publics,
- Ingénierie.

Modules enseignés (sur 5 ans)

Enseignements scientifiques de base :

- Mathématiques,
- Informatique,
- Physique,
- Chimie.

Enseignements techniques spécifiques aux métiers du BTP

- Dessin de construction,
- Techniques du BTP,
- Environnement et urbanisme,
- Topographie – route,
- Matériaux,
- Résistance des matériaux,
- Structure des constructions,
- Géotechnique.

■ Enseignements spécifiques à l'option Bâtiment, Travaux Publics ou Ingénierie.

Culture générale et économique

- Langues étrangères,
- Communication,
- Histoire des sciences et techniques,
- Voyage d'études,
- Économie et gestion,
- Projet de synthèse et d'ouverture à l'Étranger.

Formation acquise en entreprise

- **Année 1 :**
Environnement d'un agent opérationnel de chantier,

- **Année 2 :**
Environnement de l'encadrement de chantier,
- **Année 3 :**
Préparation à la fonction de technicien,
- **Année 4 :**
Études des différentes phases d'un projet,
- **Année 5 :**
Ingénieur responsable de chantier ou de projet,

ORGANISATION

Conditions de délivrance du diplôme

■ Chaque enseignement donne lieu à un contrôle de connaissances soit par contrôle continu, soit par un examen semestriel, soit par une combinaison de ces procédés. Les matières sont groupées par unité d'enseignement (UE). La validation se fait par semestre par l'obtention d'une note au moins égale à 10/20 dans chaque UE.

■ En fin de deuxième année, il est délivré un diplôme intermédiaire : certification professionnelle RNCP niveau III Technicien supérieur des STI spécialité GEME parcours Bâtiment, si la moyenne des notes de l'élève-ingénieur, sur les deux années, est supérieure ou égale à 12/20.

■ En fin de formation, l'élève-ingénieur reçoit le diplôme d'Ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité bâtiment et travaux publics. Ce diplôme national est habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur.

■ L'obtention du Bulats niveau 3+ en anglais est obligatoire pour obtenir le diplôme.

CONTACT

Secrétariat IITBTP

tél 03 26 36 80 25 fax 03 26 36 80 11
iitbtp@cnam-champagne-ardenne.fr
www.cnam-champagne-ardenne.fr/iitbtp

PARTENARIAT

L'IITBTP travaille en convention avec le CFA-BTP, en partenariat avec la fédération du Bâtiment et celle des Travaux Publics et en partenariat également avec de nombreuses entreprises du domaine.

